

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-Verbal – Jeudi 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le onze septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session extraordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents à la séance : 12

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Élus communautaires (7)

Christophe BUISSON, Président du Comité de Direction ; **Michel BAILLEUL** ; **Pascale DRIFFORT** ; **Catherine FLEURY** ; **Allain GUESDON** ; **Martine HOUSSAYE** ; **Caroline THÉVENIN**

Socioprofessionnels (5)

Alexandra DESPAUX, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Laurent LAEMLÉ**, représentant de Haropa - Port de Rouen ; **Pascal LELIÈVRE**, représentant de la Société du Vieux Honfleur ; **Nathalie LEVILLAIN**, représentante des hébergements de plein-air ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Étaient excusés :

Joël COLSON, Vice-Président du Comité de Direction ; **Marie-France CHÂRON**, **Michèle LEVILLAIN**, **Patricia SAUSSEAU**, élues communautaires ; **Carole AUBRUN** et **Claude LECHARPENTIER**, représentants titulaire et suppléant du Cercle Nautique Honfleurais ; **Chantal BOUET** et **Régine BULTEY** représentantes des hébergements ruraux ; **Claire FERREUX**, représentante des ateliers d'artistes ; **Véronique GESLIN**, représentante d'hébergement locatif ; **Maud LECARPENTIER**, représentante des producteurs

Étaient absent :

Daniel GUIRAUD, élu communautaire ; **Nicolas WAPLER**, représentant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain

Voix consultatives :

Jérôme RADANOVIC, Directeur Général de l'Office de Tourisme

Secrétaire de séance :

Jérôme RADANOVIC, Directeur Général de l'Office de Tourisme

Monsieur Buisson souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion.

Il remercie également Madame Pascale Driffort, démissionnaire, et dont c'est la dernière réunion ce soir, pour son implication et sa participation active au sein du Comité de Direction au cours des dernières années.

A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023

Monsieur Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 26/06/2023 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 29/06/2023 s'ils n'y voient aucune objection.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- le **procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023**

B. État des Comptes au 31 août 2023

L'État des Comptes arrêtés au 31/08/2023 projeté à l'assemblée a été envoyé aux membres en amont de la séance.

La situation des comptes est comparée au 31/08/2022 ; 2022 étant la première année "normale" en termes d'activité après la crise sanitaire du Covid-19.

a. Les dépenses de Fonctionnement

Au 31/08/2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 877 323,02 € contre 777 499,56 € au 31/08/2022.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **604 - Prestations de services** : Hausse de 18 600 € notamment liée à la refonte du site internet puisque les factures du prestataire retenu (Iris Interactive) s'élèvent à plus de 9 600 €. Mise en place des parcours audioguidés en trois langues supplémentaires (espagnol, italien et néerlandais) pour montant de 5 370 €. L'augmentation et la "professionnalisation" des animations organisées par l'Office de Tourisme entraîne un recours plus régulier à des prestataires spécialisés. Les dépenses pour Bords de Seine en Folie, les Rendez-Vous des Savoir-Faire, le Pique-Nique Musical, la Balade à la Fraîche et les Cinémas en Plein-Air s'élèvent à plus de 31 900 €.
- **607 - Achats de marchandises** : Hausse de 6 600 € notamment liée aux achats de produits pour la Boutique de l'Office de Tourisme. En 2022 ce poste avait baissé de 18 000 € en raison d'un stock disponible depuis la crise Covid. Ce stock est aujourd'hui épuisé, il a fallu commander de nouveaux produits.
- **6233 - Foires et expositions** : Baisse de 7 000 € notamment liée à la réduction des opérations de promotion auxquelles participe l'Office de Tourisme qui a été actée par le Comité de Direction lors du vote de la Stratégie Marketing 2023 le 15/12/2022. En 2023 l'Office de Tourisme n'a pas participé au roadshow au Canada (4 600 €).
- **6236 - Catalogues et imprimés** : Hausse de 19 000 € notamment liée à la réimpression de certaines éditions de l'Office de Tourisme en raison de l'épuisement du stock restant depuis la crise Covid. En 2023, la version anglaise du Magazine de Destination a été imprimée pour la première fois, pour un montant de 8 500 €. L'Office de Tourisme fait également imprimer de plus en plus d'affiches, de programmes et de flyers pour assurer la promotion des animations qu'il organise sur tout le territoire.
- **6251 - Voyages et déplacements** : Hausse de 6 600 € notamment liée, encore une fois, au recours plus régulier à des prestataires spécialisés dans le cadre des animations organisées par l'Office de Tourisme. Certains prestataires basés hors de Normandie facturent des frais de transport, d'hébergement et de repas, dont le total s'établit au 31/08/2023 à 4 982 €. Les animations mobilisent également plus fréquemment et plus longuement les deux véhicules de l'Office de Tourisme (1 à Honfleur et 1 à Beuzeville). Les salariés sont donc obligés de davantage utiliser leur véhicule personnel, ce qui entraîne de fait un remboursement selon un barème légal. De façon générale, le coût des voyages a globalement augmenté, en particulier l'hébergement et l'avion.
- **6283 - Frais de nettoyage des locaux** : Hausse de 2 000 € liée au remplacement de notre Agent d'Entretien salariée qui est en est à 116 jours d'arrêt de travail depuis le début de l'année 2023. Il y a aujourd'hui un problème de recrutement sur ces postes, ce qui oblige à faire appel à des prestataires extérieurs. Le Médecin du Travail nous a d'ailleurs averti le 18/09/2023 qu'une inaptitude de Véronique Anquetil est à prévoir à la reprise de son activité prévue le 02/10/2023. Il est donc prévu de poursuivre avec notre prestataire actuel. Une augmentation de ce compte 6283 est donc à prévoir pour le budget 2024, augmentation qui serait compensée par une baisse des dépenses en 64 (salaires et charges liées) puisque notre Agent d'Entretien ne serait pas remplacé.
- **6411 - Salaires** : Hausse de 27 500 € liée notamment au paiement des 37 jours de Congés Payés de Ségolène Chesnel lors de son départ de la structure pour un total de 7 600 €.

La valeur du point (déterminée à l'échelle nationale par la Fédération des Offices de Tourisme) qui sert de base au calcul des salaires de tous les salariés de droit privés a connu deux augmentations en moins d'un an (une au 01/10/2022 et une au 01/05/2023). Cela a donc un impact sur la masse salariale et sur toutes les charges de personnelles qui lui sont liées. L'organisation d'animations de plus grande ampleur oblige l'équipe à travailler en horaires de nuit, dont la rémunération est majorée.

- 6518 - *Redevances pour concession, brevets, licences* : Hausse de 26 900 € notamment liée à la refonte du site internet puisque les factures du prestataire retenu (Iris Interactive) s'élèvent à plus de 24 000 €. Depuis quelques années, un nombre croissant d'abonnements remplacent les achats perpétuels de logiciels. Ainsi, les licences de tous nos logiciels ne sont désormais plus proposées qu'en abonnements mensuels ou annuels (Microsoft Office, Adobe Creative Cloud, Microsoft Exchange...).
- L'abonnement contractualisé cette année avec Welogin pour le compte de la billetterie de la Lieutenance et qui sera refacturé à la Mairie de Honfleur en fin d'année.

b. Les recettes de Fonctionnement

Au 31/08/2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 039 233,30 € contre 1 155 568,57 € au 31/08/2022 (hors affectation du Résultat sur Exercice antérieur).

Point sur la subvention Leader pour le site internet : le montant de la subvention accordée à l'Office de Tourisme pour son projet de nouvelle stratégie digitale s'élève à 37 613,91 €.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- 70692 - *Visites du patrimoine* : Hausse de 9 000 € notamment grâce à l'embauche du guide salarié qui atténue l'impact de pénurie des guides. Il a permis l'accueil de 147 groupes sur le début de l'année et a généré un chiffre d'affaires de plus de 36 400 €.
- 70694 - *Animations* : Hausse de 3 500 € notamment liée au gros travail accompli par l'équipe Animations et à l'implication d'une grande partie de l'équipe qui se mobilise pour rendre possible ces animations.
- 707 - *Vente de marchandises* : Hausse de 5 000 € notamment liée à l'implication du Responsable Boutique et aux ventes réalisées au Terminal Croisières grâce à la mise en place du paiement par carte bancaire sur place.
- 753 - *Reversement de Taxe de Séjour* : Baisse de 123 000 € mais les reversements déjà perçus ne couvrent que le premier semestre 2023.

c. Les dépenses d'Investissement

Au 31/08/2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 686,55 € contre 7 621,87 € au 31/08/2022.

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont les suivantes :

- 2183 - *Matériel de Bureau et Matériel informatique* : Hausse de 3 600 € notamment liée à l'achat de 21 audioguides supplémentaires au printemps 2023 pour un montant de 4 700 € et d'ordinateurs portables.
- 2184 - *Mobilier* : Hausse de 3 500 € notamment liée à l'achat de nouveau mobilier pour un montant de 3 000 € afin de réaménager le bureau dont dispose l'Office de Tourisme au siège de la Communauté de Communes et qui accueille de plus en plus de salariés.

C. Admissions en Non-Valeurs

La liste des Propositions de Non-Valeurs projetée à l'assemblée a été envoyée aux membres en amont de la séance.

Monsieur Buisson explique que le 22/08/2023, le Trésor Public a fait savoir que des titres de recettes sur diverses créances émis par l'Office de Tourisme n'ont pu être recouvrés par le Trésorier.

À la demande du Trésor Public, et après vérification que toutes les diligences nécessaires avaient bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient aujourd'hui de les admettre en Non-Valeurs et en Créances Éteintes.

Le montant des recettes irrécouvrables qui sera imputé sur le compte 6541 - *Créances admises en Non-Valeurs* sur l'exercice 2023 s'élève à 625,14 € et concerne notamment des factures de visites guidées de groupes datant de 2021 et 2022. 10 000 € ont été provisionnés sur ce compte 6541.

Madame Fleury demande si les relances envers l'École de la Mailleraye peuvent être poursuivies, dans la mesure où il s'agit d'une collectivité territoriale.

Renseignements pris auprès de Madame Nativelle, il s'avère que toutes les relances sont restées jusque-là sans réponse. Elle recommande pour l'avenir de titrer soit au nom de l'association des parents d'élèves, soit au nom de la commune si l'école est publique.

Le montant des recettes irrécouvrables qui sera imputé sur le compte 6542 - Créances Éteintes sur l'exercice 2023 s'élève à 519,81 € et concerne des factures d'insertions publicitaires dans les éditions de l'Office de Tourisme. 2 000 € ont été provisionnés sur ce compte 6542.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- l'admission en Non-Valeurs des créances irrécouvrables pour un montant de 625,14 € sur le compte 6541 - Créances admises en Non-Valeurs
- l'admission en Non-Valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 519,81 € sur le compte 6542 - Créances Éteintes

D. Tarifs des insertions publicitaires dans les éditions 2024 de l'Office de Tourisme

La grille des tarifs des insertions publicitaires dans les éditions 2024 de l'Office de Tourisme projetée à l'assemblée a été envoyée aux membres en amont de la séance.

Monsieur Buisson rappelle qu'une simplification des tarifs avait été actée en 2022 et que ces nouveaux tarifs avaient ensuite été maintenus pour les éditions de 2023.

Il est aujourd'hui proposé de conserver ces tarifs en l'état pour les éditions de 2024, dont le démarchage commencera début octobre. Monsieur Buisson explique que les partenaires de l'Office de Tourisme sont déjà impactés par l'augmentation générale de leurs frais et par les conséquences d'une saison mitigée.

Les recettes tirées de la vente des insertions couvrant globalement les frais d'impression des brochures, il ne semble pas nécessaire de rajouter à cela une augmentation des tarifs pratiqués par l'Office de Tourisme.

Cette orientation avait d'ailleurs déjà été validée lors de la réunion du Comité de Direction du 30/03/2023 pour les insertions dans le Manuel des Ventes du Service Commercialisation / Groupes, dont le démarchage est quasiment terminé pour l'édition 2024.

De plus, le marché qui lie l'Office de Tourisme à son imprimeur courant jusqu'à fin 2024, les prix des impressions sont d'ores et déjà connus.

Les seules modifications apportées à cette grille de tarifs concernent :

- Le Guide Hébergement, avec l'ajout d'un tarif pour les résidences hôtelières 3 étoiles de moins de 20 chambres et situées à moins de 5 kilomètres de Honfleur. La résidence Tulip Inn située Cours Jean de Vienne à Honfleur étant désormais classée 3 étoiles, il convient de délibérer sur ce tarif, qui n'existait pas jusqu'à présent, faute d'établissement de ce type existant sur le territoire.
- Le Guide Croisière, avec la suppression de la remise de 20 % accordée jusqu'à présent pour délai de bouclage. Ce tarif est supprimé dans un souci d'harmonisation avec les autres éditions spécifiques (Guide Hébergement, Guide Restauration...) et car cette brochure est très prisée de certains socioprofessionnels du territoire qui souhaitent communiquer spécifiquement auprès des croisiéristes.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- les tarifs des insertions publicitaires dans les éditions 2024 de l'Office de Tourisme

E. Délégation de Compétences accordée au Directeur de l'Office de Tourisme

La Délégation de Compétences accordée au Directeur de l'Office de Tourisme projetée à l'assemblée a été envoyée aux membres en amont de la séance.

Monsieur Buisson rappelle que lors de la réunion du Comité de Direction du 12/06/2023, une Délégation de Compétences a été accordée à Monsieur Radanovic. Le Comité de Direction accorde des Délégations de Compétences au Directeur de la structure afin d'assurer une certaine réactivité dans le fonctionnement et la stratégie commerciale de l'Office de Tourisme.

Monsieur Buisson explique que la Délégation actuelle ne mentionne que la création de régies. Or, il peut parfois être nécessaire de modifier ou supprimer des régies, comme cela a, par exemple, été le cas en juillet dernier, lors de l'installation du distributeur de pièces de la Monnaie de Paris.

La modification des régies ne figurant pas explicitement dans la Délégation accordée à Monsieur Radanovic en juin 2023, la Trésorerie a ainsi refusé l'activation du paiement par carte bancaire sur le distributeur de pièces.

Il est donc aujourd'hui proposé d'amender ainsi le paragraphe concernant les régies : "Le Comité de Direction [...] décide de donner délégation au Directeur pour créer, modifier et supprimer des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances, sous réserve de l'avis conforme du Comptable Public."

De plus, pour une plus grande réactivité, et face aux nombreux changements dans les tarifs des fournisseurs depuis plusieurs mois, il est également proposé d'amender le paragraphe concernant les tarifs des produits de la Boutique de l'Office de Tourisme.

Le Directeur pourrait alors décider, sur recommandation du Responsable Boutique, des tarifs des produits proposés à la Boutique de l'Office de Tourisme jusqu'à 100 €.

Pour les quelques produits vendus au-delà de 100 €, l'accord préalable du Président et du Vice-Président seront nécessaires.

Monsieur Buisson précise que le reste du document reprend à l'identique les termes de la délégation déjà accordée à Monsieur Radanovic le 12/06/2023.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- la Délégation de Compétences accordée à Monsieur Jérôme Radanovic en tant que Directeur Général de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur

F. Location des vitrines de l'Office de Tourisme

Monsieur Radanovic explique qu'en juin dernier, Patrice Cuny – ancien Président de l'Office de Tourisme associatif – l'a sollicité pour mettre en avant l'eau de parfum qu'il commercialise déjà à la boutique de l'Office de Tourisme. Pour développer la visibilité de son produit, il souhaitait en effet louer l'une des vitrines de l'Office de Tourisme et profiter du flux des visiteurs estivaux, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

Étant donné qu'il s'agissait là d'une première, il n'existe aucune délibération en ce sens. La location de la vitrine lui avait donc été refusée, au moins jusqu'à ce que ce point soit délibéré en réunion du Comité de Direction.

Compte-tenu du caractère très inhabituel de cette demande, Anthony Bry-Faik – Responsable Boutique de l'Office de Tourisme – a contacté plusieurs Offices de Tourisme (Deauville, Trouville, Caen, Le Havre, Etretat, Fécamp et Rouen). Il est ressort qu'aucune de ces structures – quel que soit leur statut juridique (EPIC, SPL, Association...) – ne propose ce type de services.

Un échange a alors lieu entre les membres.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- le refus d'utiliser les vitrines extérieures de l'Office de Tourisme pour promouvoir des produits destinés à la vente pour le compte de tiers

G. Questions diverses

a. Bilan de la saison estivale 2023

Le bilan de la saison estivale - basé sur les retours du questionnaire envoyé aux partenaires de l'Office de Tourisme – projeté à l'assemblée a été envoyée aux membres en amont de la séance.

Monsieur Radanovic explique que le taux d'occupation moyen des hébergements marchands est en baisse de 10 à 30 % pour près de 70 % des hébergeurs.

Si la saison est considérée comme décevante pour 50 % des prestataires, ceux-ci sont plutôt optimistes pour le mois de septembre. La baisse du pouvoir d'achat est par ailleurs une des caractéristiques qui ressort le plus souvent dans les remarques des partenaires. Le mois de septembre reste stable par rapport à 2022. Là encore la fréquentation des visiteurs étrangers est en hausse, tandis que la présence des visiteurs français est en baisse. Les visiteurs étrangers représentent près de 50 % des visiteurs présents sur la destination.

Madame Despau estime que la fréquentation de l'été 2023 n'est finalement qu'un retour à une situation plus "normale" après une saison 2022 particulièrement fréquentée, dans un contexte de sortie de crise sanitaire.

b. Mouvements de personnel

Le poste d'Adjoint de Direction de l'Office de Tourisme a récemment été pourvu. C'est la candidature de Madame Pauline Roger qui a été retenue. Avec la réorganisation des services en cours, elle occupera les fonctions d'Adjointe de Direction / Responsable Accueil à partir du 01/12/2023.

Clémence Frémont – Responsable Marketing – a fait part de son souhait d'engager une procédure de rupture conventionnelle de son contrat signé en avril 2006. Après s'être entretenus avec elle, Messieurs Buisson et Radanovic ont donné leur accord pour procéder à une rupture conventionnelle de son contrat pour le 31/12/2023 au plus tard. Le processus suit maintenant son cours, dans le respect de la procédure légale. Une campagne de recrutement sera lancée dans quelques jours.

Véronique Anquetil – Agent d'Entretien – sera très certainement placée en Incapacité de Travail. Le Médecin du Travail a d'ores et déjà prévu Monsieur Radanovic, avant même la visite médicale de reprise de Madame Anquetil prévue le 02/10/2023. Compte-tenu des difficultés pour recruter du personnel fiable sur ce type de poste, le recours à un prestataire de services est aujourd'hui privilégié, d'autant que le prestataire assurant actuellement le remplacement de Madame Anquetil a déjà manifesté son intérêt.

c. Carte Touristique

Monsieur Radanovic explique qu'au mois d'août dernier, des versions grand format de la carte touristique de Honfleur et de la Communauté de Communes ont été installées sur un panneau d'information situé sur le Parking de la Jetée de l'Est, à Honfleur. Il propose aux communes qui le souhaitent que l'Office de Tourisme finance l'impression de cette carte touristique afin qu'elle soit installée sur leur territoire.

L'installation restera en revanche entièrement à la charge des communes.

Les demandes sont à adresser par courriel à Monsieur Radanovic sur j.radanovic@ot-honfleur.fr

d. Travaux de réhabilitation du réseau informatique

Monsieur Radanovic explique qu'en avril 2023, l'inondation de la Médiathèque de Honfleur – avec qui l'Office de Tourisme partage le bâtiment – a endommagé une partie du matériel informatique de l'Office de Tourisme. Suite à cela, pour prévenir tous futurs "dommages collatéraux" et pour des questions de sécurité des données, la Mairie de Honfleur a demandé à ce que les deux réseaux informatiques soient désormais être totalement séparés.

Pour parer au plus urgent, des câbles provisoires avaient été installés à la hâte pour permettre le redémarrage du réseau informatique à la veille des vacances de Pâques 2023. Depuis, ces câbles sont toujours en place mais ils commencent à montrer de sérieux signes d'usures (ils ne sont pas faits pour être posés au sol et être piétinés à longueur de journée par les salariés et par les chariots utilisés pour transporter les cartons de documentation), sans compter les risques de chute pour le personnel de l'Office de Tourisme.

Des investissements pour mettre aux normes le réseau informatique seront donc lancés prochainement, en lien avec le Service Informatique de la Mairie de Honfleur et le prestataire informatique de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes.

H. Lecture des décisions de la Direction

a. Autorisations de signature

- Le 14/07/2023, comme le permet la Délégation de Compétences accordée au Directeur, le tarif préférentiel "Famille" de certaines visites spéciales (visites théâtralisées, nocturnes...) organisées par l'Office de Tourisme a été réévalué, pour passer de 28 € à 30 €, après accords préalables du Président et du Vice-Président le 13/07/2023.
- Le 13/09/2023, comme le permet la Délégation de Compétences accordée au Directeur, un tarif réduit de 50 % a été accordé à la Mairie de Beuzeville pour l'achat de 100 magnets So Chic So Graphic représentant la Cidrerie de Beuzeville, après accord préalable du Président le 12/09/2023.

b. Conventions de Billetterie

- 1 convention signée avec le Service Culturel de la Mairie de Beuzeville le 01/08/2023 portant sur la commercialisation sans commission de la billetterie de la saison 2023-2024 de la Cidrerie et de toutes les autres salles municipales.
- 1 convention signée avec la Compagnie du Souffle 14 le 10/08/2023 portant sur la commercialisation de la billetterie commissionnée à 5 % du spectacle Tant que nos cœurs flamboient le 08/09/2023 au Batolune.
- 1 avenant à la Convention existant avec la Mairie de Honfleur signé le 23/08/2023 portant sur l'actualisation des tarifs réduits des entrées du CIAP de la Lieutenance.

c. Gratuités

- Panier garni contenant 1 sac Honfleur Terre d'Estuaire, 1 peluche Lapin, 1 mug et 1 magnet d'une valeur de 34,60 € offert à Ines Lopez, la saisonnière qui a tenu le Chalet d'Accueil sur le port de Honfleur pendant les deux mois d'été. Pour rappel Ines était venue d'Espagne au printemps 2023 en tant que stagiaire Erasmus et avait postulé à la fin de son stage en tant que saisonnière.
- Jeu-visite à Beuzeville offert au Collège Jacques Brel de Beuzeville le 06/10/2023 dans le cadre d'un échange franco-allemand.
- 1 bouteille de Calvados offerte le 22/07/2023 au commandant de l'Ambition dans le cadre de la première escale du paquebot à Honfleur, pour une valeur d'achat de 15,80 €.
- Gratuité d'un guide le 03/09/2023 dans le cadre d'une visite guidée de groupe réservée par l'Office de Tourisme du Havre. La guide initialement prévue pour cette visite ayant annulé sa venue au dernier moment et n'ayant personne de disponible pour la remplacer un dimanche matin, le groupe a accepté de se diviser en deux et de faire deux visites successives. Le groupe – via l'Office de Tourisme du Havre – ayant demandé un dédommagement pour ce changement de programme de dernière minute, la visite du second groupe, d'une valeur de 200 €, été offerte afin de calmer le mécontentement du client et de maintenir les bonnes relations de travail avec l'Office de Tourisme du Havre.

d. Nouveaux tarifs de la Boutique

- 1 convention de dépôt-vente sans commission signée avec l'association Le Vieux Honfleur pour le dépôt de 10 exemplaires du livre Esclavage, Mémoires Normandes dans le cadre de l'exposition régionale du même nom se déroulant notamment au Musée Eugène Boudin de Honfleur jusqu'au 10/11/2023.
- De nouveaux produits ont été mis en vente à la Boutique de l'Office de Tourisme : 2 livres vendus respectivement 19,80 € et 25 € ainsi que 2 magnets vendus 4,90 €.

Le Comité de Direction prend acte des décisions prises par la Direction.

Monsieur Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 19h15.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR
Quai Lepaulmier - BP 20070
14602 HONFLEUR Cedex
Tél. : 02 31 89 23 30 - Fax : 02 31 89 31 82
www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr
N°SIRET 440 669 067 00017

Fait à Honfleur, le jeudi 21 septembre 2023

Christophe BUISSON
Président de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur

